

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

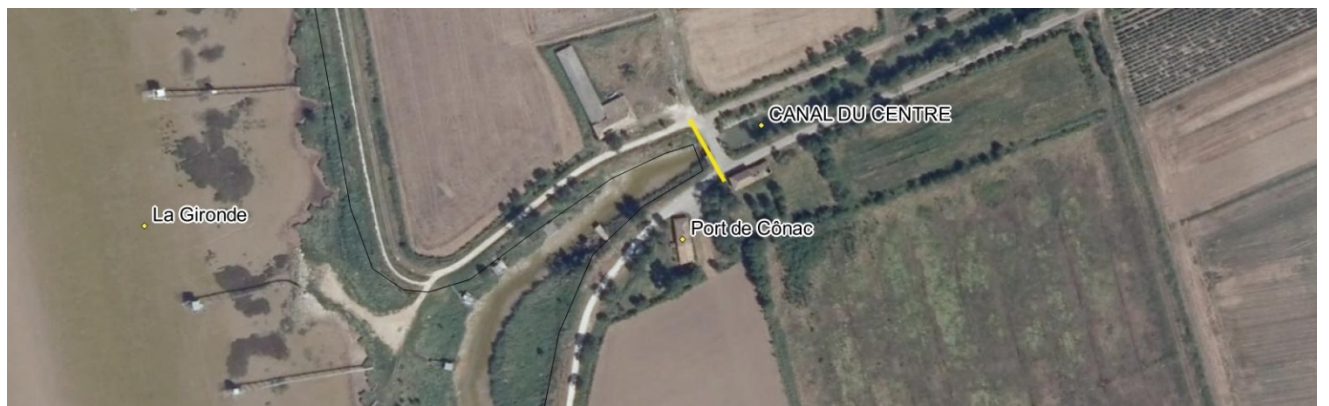
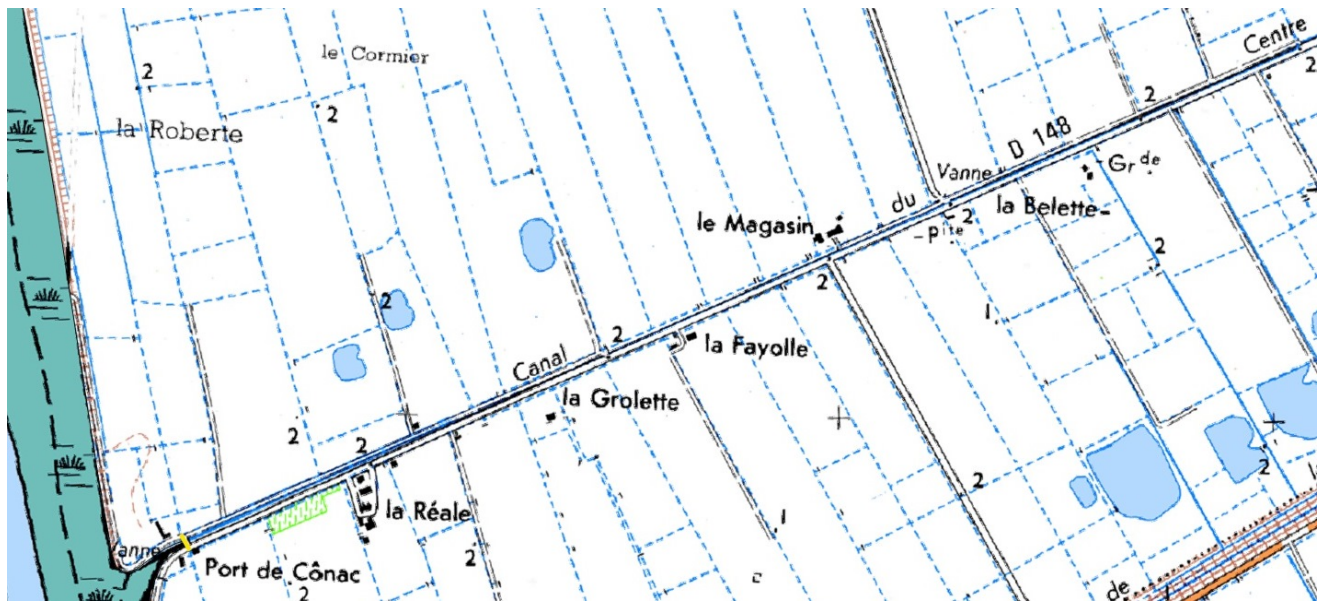
**CHENAL DE CONAC / CANAL DU CENTRE**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de SAINT-SORLIN-DE-CONAC (17150)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ecluse de chasse	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Chenal mentionné comme « Canal du centre » sur le Scan Littoral. Localisé grâce au lieu-dit « Port de Cônac » et à une recherche complémentaire sur internet (cf. page suivante). Ecluse mentionnée (« Vanne ») sur le Scan Littoral et repérable sur l'Ortho Littorale V2 avec quasi-certitude. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de l'écluse.            Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Recherche complémentaire (internet) : [Lien](#)



Chenal et porte éclusière du Port de C<sup>o</sup>nac, canal du Centre - Le chenal, rive droite, sur le plan cadastral de 1828.



Chenal et porte éclusière du Port de C<sup>o</sup>nac, canal du Centre - La porte du canal du Centre, vue en aval.